



Déclaration liminaire au Comité Technique Ministériel du 30 janvier 2018

2018 : RGPP + 10, Extinction -4 ?

**Madame la présidente,
Mesdames, messieurs,
Mes camarades,**

Puisque le calendrier s'y prête encore jusqu'à demain, nous vous proposons de placer notre première déclaration préalable de l'année sous l'angle des vœux. Des vœux que nous formulons à destination des agents que nous sommes chargés de représenter et de défendre.

10 ans après la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), 8 ans après la Réate (Réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat), 6 ans après la MAP (Modernisation de l'Action Publique), 2 ans après la Réforme Territoriale, et 2 jours avant les premières annonces du comité « Action publique 2022 »

que l'année 2018 qui s'ouvre devant eux, leur permette néanmoins de retrouver :

- **le sens de la conduite de leurs missions de service public** précieuses pour la Nation (l'actualité est là pour le démontrer),
- **la pérennité de ces mêmes missions, de leurs postes et de leurs services,**
- **la valorisation de leurs parcours professionnels, de leurs conditions de travail et de leurs rémunérations**

Le tout au final pour recouvrer **la sérénité indispensable à l'exercice de leurs missions et à la prévention des risques psychosociaux**, dimension aussi présente dans les discours que discrète dans les faits.

Problème : l'effet des réformes passées pas encore digérés, voici que se profilent ceux inhérents à « Action Publique 2022 » ! Après que le paravent du forum de l'action publique ait fait long feu – les résultats sont reconnus comme ridicules – la réalité des objectifs de la démarche ne fait plus aucun doute ! Après que la circulaire PM du 26 septembre ait fixé le cadre (proposer des missions à supprimer/externaliser/transférer), voici que la loi de programmation pluriannuelle 2018/2022 fixe le résultat concret à atteindre : **supprimer 50 000 postes de fonctionnaires pour L'État et réduire dogmatiquement la dépense publique par tous les moyens !**

La preuve, comme l'affirme FO depuis l'origine, que l'on a bien affaire à un programme « démolition publique 2022 ».

Mesurons ensemble la hauteur de la vague face à nous : nos ministères ont contribué à l'équivalent de 80 % des suppressions de postes inscrites à la Loi de Finances 2018 (1347 postes pour 1600 postes supprimés globalement). Déjà, à ce rythme, **vous pouvez projeter de fermer annuellement, au choix, l'équivalent de :**

- 10 DDT, par ailleurs placées dans le viseur des appétits du ministère de l'Intérieur,
- 2 DREAL, elles menacées par une OPA hostile des préfets de département,
- 2 DIR dans un contexte de rumeurs sur leur avenir, FO s'étant fait entendre à l'occasion des assises de la mobilité,
- l'ensemble des DIRM, dont les missions sont sur la sellette,
- l'ensemble des DEAL,
- 3 directions d'administration centrale,
- l'ensemble de nos écoles et centres de formation, ainsi que la totalité des Services Techniques Centraux,
- l'IFSTTAR,
- L'AFB,
- la quasi totalité de l'ONCFS,
- l'IGN,
- 5 directions du Cerema,
- 3 directions territoriales de VNF,
- l'ensemble des directions inter-régionales de Météo-France.

Ces derniers établissements ont d'ailleurs inauguré les effets concrets de « démolition publique 2022 », **et sont d'ores et déjà entrés en résistance dès la fin de l'année 2017. FO leur apporte son soutien !**

Projetons-nous maintenant vers 2022, échéance fixée pour supprimer 50 000 postes de fonctionnaires d'État. Sur la base d'une même hypothèse de contribution de nos ministères de moins en moins prioritaires, **il faudrait donc se préparer à supprimer 10 000 postes par an pendant 4 ans !**

A ce niveau, on ne parle plus de suppression de missions ou de services... **c'est bien l'existence même de nos ministères qui est en jeu !** Mais nos ministres existent-ils encore, ou bien ont-ils déjà déserté ? On est en droit de s'interroger tant ils restent invisibles pour les organisations syndicales...

A ces bien sombres perspectives s'ajoute **une succession de cadeaux empoisonnés placés au pied du sapin des fonctionnaires et du service public républicain fin 2017 :**

- **Le rétablissement du jour de carence** pour les fonctionnaires ;
- **Le report de l'application des quelques améliorations de grilles prévues dans le cadre de PPCR**, un pseudo accord conçu comme une potion immédiatement très amère avec la promesse d'une hypothétique pincée de sucré...hé bien pour la pincée de sucré, il faudra attendre !
- **L'instauration d'une indemnité – tout juste – compensatrice** (et pour combien de temps?) **tenant compte de la hausse du taux de la contribution de la contribution sociale généralisée (CSG)**. Au mieux, les fonctionnaires ne perdent pas de revenu à l'instant t mais perdront en pouvoir

d'achat puisque ce paravent ne manquera pas d'être utilisé pour justifier le blocage du point d'indice ;

- **Le lancement de l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation reconnu au préfet**, ou comment donner la possibilité aux préfets des régions et des départements de Pays de la Loire, de Bourgogne-Franche-Comté et de Mayotte, les préfets de département du Lot, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Creuse ainsi que le représentant de l'État à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin d'expérimenter le droit d'appliquer la réglementation « à la tête du territoire »...et « à la tête du client ». **Le droit n'est donc même plus souple, il est devenu très élastique, et la rime est bien pauvre avec République !** Les agents de nos ministères seront une nouvelle fois en première ligne, puisque la plupart de leurs domaines d'intervention sont inclus dans cette "expérimentation". **Après avoir été classées depuis de nombreuses années « non prioritaires », les politiques des ministères sont donc maintenant reconnues comme optionnelles !** Mais tout ceci est cohérent avec « démolition publique 2022 »...

En attendant que les différents chantiers transversaux de « démolition publique 2022 » ne viennent apporter leur lot d'attaques contre les droits et intérêts des fonctionnaires. **Nous sommes à ce sujet demandeurs des propositions que notre DRH a formulées dans le cadre du chantier « rénovation du cadre RH » en amont du comité de suivi du 22 janvier 2018, information que cette instance est légitime à obtenir en toute transparence.**

Autant dire que, dans ce contexte, la signature le 18 janvier 2018 par les ministres d'un agenda dit social pour la période 2017/2019 (sic), aura du mal à cacher l'ampleur et la nature des vraies problématiques à traiter, **ainsi qu'une réalité sociale ministérielle inédite et dramatique !** :

- Les corps ayant basculé au RIFSEEP traités de la pire des manières dans le concert interministériel, même si FO obtient des avancées pied à pied,
- Pour ceux ayant basculé au RIFSEEP en 2017, aucune modalité de gestion arrêtée ni concertée (Chargés/Directeurs de recherche, corps techniques de Météo-France, Agents Techniques et Techniciens de l'Environnement...),
- Les corps techniques soumis à l'ISS qui ne savent pas quel est leur régime indemnitaire en 2018,
- Des CAP promo réunies sans disposer des taux de promotions,
- Des promotions prononcées sur de grades ne disposant d'aucun régime indemnitaire,
- Des intégrations imposées à des agents sans être capable de leur indiquer quel sera leur régime indemnitaire (inspecteurs des affaires maritimes dans le corps des ITPE),
- Des textes de correction des effets délétères de PPCR non-parus,
- Des agents dans l'impossibilité de donner suite à des promotions en raison des effets la suppression d'un cycle de mobilité,
- Une administration incapable de peser sur l'arbitrage des dossiers qu'elle engage auprès de la Fonction publique, et qui trahit ses engagements même lorsque ça ne dépend que d'elle, comme vis à vis des OPA d'Administration Centrale concernant la revalorisation de leur prime de métier,
- Une administration qui renouvelle des contrats sans que les agents ne soient même informés de la revalorisation de leur salaire,
- Des instances de dialogue social ministérielles (CTM et CHSCT-M) qui ne sont plus que l'ombre d'elles-mêmes – le présent CTM étant le premier convoqué depuis 6 mois si l'on excepte le CTM budgétaire et le CTM de rattrapage du 11 septembre 2017.

**Aucun moyen, si peu d'ambition, aucun gain palpable pour les agents, des
impasses majeures et quelques passages en force !**

**Dans les services, seulement de la poudre aux yeux sous forme de
consultations des personnels, de séminaires, de questionnaires, de
managements innovants espérant ainsi faire croire aux agents que tous
ensemble, nous vivrons mieux la régression sociale :**

Cet agenda n'est ni social, ni partagé !

**Pourtant, des moyens, il y en a : en témoigne le fait que notre ministère, non
content d'être le champion de la saignée en effectifs, serait parvenu à rendre
16 M d'Euros de masse salariale sur l'exercice 2017 :**

**L'équivalent de 400 euros par agent sous plafond d'emploi du ministère,
largement de quoi financer des mesures catégorielles ou statutaires !**

**Et pendant la démolition organisée et planifiée des services des ministères, le
service public ne tient que par l'investissement personnel des agents qui ne
sont pas reconnus**

Sur l'ensemble de ces derniers sujets relevant de votre compétence, nous attendons des réponses concrètes à l'occasion de ce CTM. Pour ce qui est du reste, à savoir ce qui tombera du camion « Démolition publique 2022 » après-demain, nous ne gaspillerons pas le temps de cette instance...la vérité est malheureusement ailleurs !

Je vous remercie.